SPECIALITE : 8

Accompagnement de publics à besoins éducatifs particuliers par une pédagogie institutionnelle adaptée
M2 uniquement

INTITULE DE LA SPECIALITE
Accompagnement de publics à besoins éducatifs particuliers par une pédagogie institutionnelle adaptée

RESPONSABLE (S) DE LA SPECIALITE
CANAT Sylvie MCF Sciences de l'éducation et Psychanalyse CNU 70

OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA SPECIALITE

1 1 Principales caractéristiques du projet et objectifs scientifiques et professionnels de la spécialité

Dans une approche interdisciplinaire, entre les partenaires principaux (les départements de sciences de l'éducation et de psychanalyse UM3, IUFM : UM2, l'INS HEA), ce projet consiste, dans une formation nouvelle, à offrir la possibilité aux étudiants et aux professionnels d'orienter leurs démarches pédagogiques, éducatives, théoriques et pratiques autour de la question devenue fondamentale de l'accompagnement, de l'enseignement, et de la formation des populations à besoins éducatifs particuliers. Il apparaît nécessaire de fédérer la communauté d'universitaires qui développent des formations et des recherches dans le domaine envisagé, afin d'interroger la culture professionnelle et les pratiques pédagogiques des acteurs de l'éducation au regard de la vulnérabilité de certains publics à besoins éducatifs particuliers et de leurs difficultés scolaires.

La loi d'orientation de 1975 avait préconisé l'intégration scolaire et sociale tout en consolidant le cadre d'éducation spécialisée ; la loi de 2005 tente de lever le clivage entre les pratiques de l'éducation ordinaire et celles de l'éducation spécialisée. La loi de 1975 prévoyait en effet l'accès à l'école ordinaire tout en laissant coexister les deux systèmes de l'enseignement scolaire et de l'éducation spéciale. Il s'agissait donc d'intégration, c'est à dire d'assimilation de la différence à la normalité, et non pas d'inclusion, qui implique au contraire, sur la base de l'éducabilité de tout enfant, l'élargissement du champ de la norme scolaire, ce que la loi de 2005 réalise en réunissant les deux voies en une seule : le champ de la scolarisation pour tous.

Ce master 2 propose de former les professionnels à des pratiques pédagogiques et éducatives adaptées aux besoins éducatifs particuliers.

Compétences générales :

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Disposer des repères épistémologiques, sociologiques et culturels relatifs à l'évolution du système éducatif français et des systèmes européens dans le domaine de la scolarisation et de l'éducation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- S'approprier de manière critique les concepts fondamentaux : pédagogie institutionnelle, besoins particuliers, normal et pathologique, inclusion, intégration, insertion, situation de handicap et/ou de difficulté, autonomie, projet, activité, participation, institution et communauté éducative et scolaire, logiques de l'inconscient et rapports transférentiels et contre-transférentiels.
- Construire son identité professionnelle dans la complémentarité de celle des partenaires avec lesquels on collabore : construire et travailler en réseau, faire dialoguer l'interdisciplinaire, travailler avec les familles comme partenaires.
- Construire une éthique pédagogique et éducative en résonance avec une responsabilité professionnelle.

Compétences spécifiques :

- Repérer, au-delà de l'origine des dysfonctionnements personnels et de la diversité de leur manifestation, l'expression des besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les conséquences possibles des caractéristiques personnelles sur les apprentissages, c'est-à-dire les obstacles résultant des interactions entre ces caractéristiques et la situation d'éducation et/ou d'enseignement : analyser les obstacles pédagogiques spécifiques à ces publics qui ne relèvent pas des logiques traditionnelles de l'école.
- Construire un projet éducatif et pédagogique adapté prenant en compte les médiations à apporter à l'environnement (scolaire, familial,…) : comprendre les méthodes éducatives et pédagogiques existantes, évaluer leurs limites et construire d'autres méthodes et d'autres outils.
- Mettre en œuvre des pratiques éducatives et pédagogiques personnalisées, adaptées et différenciées : analyser notamment les rapports subjectifs au langage, au discours, aux consignes, au groupe, à la loi, aux règles.
- En matière de compétences en informatique, exigence du niveau C2i2e niveau 2 (à acquérir éventuellement en cours de Master).

- TICES.

1 2 Positionnement du projet par rapport à l'offre de formation existante

Originalité de la formation dans l'offre régionale (éventuellement nationale ou internationale)
Au regard de la loi de 2005 sur l'intégration du handicap en milieu ordinaire, les institutions et les professionnels se trouvent démunis devant l'ampleur de la tâche. C'est pourquoi il semble plus que nécessaire de spécialiser des professionnels et des chercheurs conjointement dans le cadre d'un tronc commun. Auquel se rajoutent deux parcours différenciés : un parcours professionnel ouvert en formation continue aux enseignants se préparant au CAPASH et au 2CA SH option D, E, F ; un parcours recherche ouvert en formation initiale ou continue aux étudiants ayant un M1 ou aux professionnels de l'éducation ou de l'enseignement spécialisé après validation d'acquis d'expérience.

1 3 Partenariat
Partenariat avec d'autres établissements de formation et les milieux professionnels

- Institut national supérieur handicap et éducation adaptée (INS HEA)
- Rectorat de l'académie de Montpellier (Inspection académique ASH et DAFPEN).
- Institut régional de travail social du Languedoc-Roussillon (IRTS-LR)
- Département des sciences et techniques des activités physiques et sportives de l'université Montpellier I (UFR Staps-UM1 Laboratoire Santesih).
- Secteur médico-social (institutions du médico-social : ITEP, IMP…),
- les chercheurs au niveau national et international dans le cadre du handicap, de la psychanalyse et des Pédagogies Institutionnelles (Charles GARDOU, Jacques PAIN, Bruno ROBBES …)
- Les associations des publics concernés ou des parents (sésame autisme…).

ORGANISATION EN TERMES D'UE ET DE CREDITS EUROPEENS

Voir tableau page suivante

MASTER 2
ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS PAR UNE PEDAGOGIE INSTITUTIONNELLE ADAPTEE

TRONC COMMUN (RECHERCHE+PROFESSIONNEL)174H
Responsable : Sylvie CANAT MCF UM3

PARCOURS RECHERCHE 238H
Responsable : SALIGNON Bernard PU-UM3

PARCOURS PROFESSIONNEL :
CAPA SH 226 H
Coordinateur : Myriam SEVENERY- IUFM

2 CASH 226 H + 76h de stage en UPI ou SEGPA
Coordinateur : Monique DESQ-IUFM

	M2 (CAPA SH/2CA SH) 400 h (60 ects)							M2 RECHERCHE 413 h (60 ects)			
	PARCOURS PROFESSIONNEL 226 h				TRONC COMMUN 174 h			PARCOURS RECHERCHE 238 h			
S3	**UE 3 4 P** Analyse des besoins éducatifs des élèves et leur répercussion sur les apprentissages 57h / 6ects	**UE 3 5 P** Méthodologie de l'observation et de l'évaluation 30 h / 3 ects	**UE 3 6 P** Méthodologie de projet et travail en partenariat 30 h / 3ects	**UE 3 7 P** Analyses de pratiques professionnelles 27 h / 3 ects	**UE 3 1** Epistémologie et culture du handicap 58h/ 9 ects	**UE 3 2** Obstacles aux apprentissages 50h / 9 ects		**UE 3 4 R** Crise de l'éducation, de la transmission et du social 52h / 9 ects	**UE 3 5 R** Esthétique et éthique au regard de la psychanalyse 52h / 6 ects	**UE 3 6 R** Méthodologie du mémoire 13h / 6 ects	**UE 3 7 R** Stage 1 et analyse de la situation 1 36h / 3 ects
S4	**UE 4 4 P** Adaptations pédagogiques et didactiques en faveur des élèves à besoins particuliers 42h / 6 ects			**UE 4 7 P** Mémoire professionnel et initiation à la recherche 31h / 9 ects		**UE 4 2** Pédagogie institutionnelle adaptée 40h / 6 ects	**U 4 3** Identité et éthique professionnelles en lien avec des publics vulnérables 26h / 6 ects			**UE 4 6 R** Elaboration du mémoire 13h/ 3 ects	**UE 4 7 R** Stage 2 et analyse de la situation 72h/ 3 ects
	99h	30h	30h	67h	58h	90h	26h	52h	52h	26h	108h
	12 ects	3 ects	3 ects	12 ects	9 ects	15 ects	6 ects	9 ects	6 ects	9 ects	6 ects

DESCRIPTIF DES UE

Cette spécialité n'existe qu'au niveau du M2. Elle recrute au niveau du M1. L'admission se fait après examen du dossier par l'équipe pédagogique.
La pédagogie du Master s'appuie sur des regroupements à l'université (UM2/UM3), des temps de stages ou de situation professionnelle sur les sites prévus.
La logique de formation est conçue selon une logique d'articulation et d'alternance entre enseignement théorique délivré à l'université Paul Valéry ou l'IUFM et stages effectués dans nos institutions partenaires ou classes de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap ou milieu ordinaire en quête de méthodes adaptées afin de mettre en place des dispositifs d'intégration et d'adaptation (upi, clis,segpa…) pour des enfants en grande vulnérabilité.
Nous ne construisons pas une formation où l'étudiant s'installe dans une logique passive –recevant des savoirs hors réalité- bien au contraire c'est une formation qui demande à tout étudiant de se situer dans une logique de recherche-action.
Le mémoire rendra compte de cette logique et devra – à partir des enseignements, des stages et de la recherche produire une « praxis » c'est-à-dire une élaboration d'une pratique nouvelle témoignant d'un travail de recherche sur une pratique en lien avec la vulnérabilité. Recherche et pratiques ne sont pas disjointes même si elles dessinent un parcours plus professionnalisant en vue de l'obtention du CAPASH option D, E ou F ou du 2 CASH et un parcours recherche.

TRONC COMMUN 174H 30 ECTS
Responsable M2 CANAT Sylvie

UE 3.1 : EPISTEMOLOGIE ET CULTURE DU HANDICAP 9ECTS 58H (premier semestre)

Responsable de l'UE : Sylvie CANAT, MCF Sciences de l'éducation et Psychanalyse CNU 70
La prise en charge des exclus, des laissés pour compte s'est souvent constituée à la périphérie des systèmes ordinaires (dans l'éducation spécialisée) comme si la géométrie de l'homme ordinaire et normal trouvait ses coordonnées en construisant un périmètre autour du normal et de la norme. L'ordre des communautés ordinaires (l'école…) protège ses lieux, ses institutions contre des sujets pensés inadaptés aux codes, à la transmission, au langage et à la demande. Ces représentations et ces distributions institutionnelles dessinent un modèle culturel qui est un **modèle topique** qui dessine les lieux ordinaires de l'homme banal et les lieux spécialisés pour les personnes spéciales à soigner, à renormaliser ou à contrôler.
La loi du 11/02/2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » tente de renverser ce modèle topique. Elle propose des modifications structurelles des principes de l'action publique et des pratiques professionnelles en direction des personnes handicapées. Inclure les personnes qui, d'ordinaire, étaient au pourtour des systèmes ordinaires, engendre une **révolution de pensée** de traitement de la différence. Comment mettre en œuvre d'autres formes d'accompagnement de sujets considérés comme handicapés ou comme troublant qui ne mettent pas pour autant les populations dites ordinaires en danger ou en « déficit pédagogiques » ? Comment sortir de l'opposition homme normal / homme anormal et système ordinaire / système spécialisé ? Comment passer d'un modèle topique à un modèle plus dynamique ? Cet enseignement transmettra des éléments de connaissances et de réponses à cette question.

UE 3.2 : OBSTACLES AUX APPRENTISSAGES 50H 9ECTS (premier et deuxième semestre)

Responsable de l'UE : Sylvie CANAT, MCF Sciences de l'éducation et Psychanalyse CNU 70
L'échec scolaire sur fond de troubles et de handicap montre bien les processus inconscients originaires d'un point de vue du sujet et secondaires d'un point de vue de l'institution. Ce qui se joue sur la scène du scolaire relève du manifeste sous-tendu par des éléments latents liés à la structure de l'institution, de la culture et des sujets**.** Analyser les logiques signifiantes, inconscientes de tout espace social, éducatif ou pédagogique fait appel à une méthodologie qualitative, de type clinique basée sur la négativité de l'institution et de la culture plus que sur la positivité du symptôme et des attitudes éclairée par des échelles de mesure de la répétition ou de la norme.
Cette approche clinique s'appuie sur ***la notion d'obstacle*** : pédagogique, éducatif ou de soin. Le terme même d'obstacle permet de sortir d'une idéologie de l'échec, du conflit sujet/communauté, d'un dysfonctionnement organisationnel, ou du diagnostic a priori d'une psychopathologie de l'enfant. L'obstacle engendre une dynamique de pensée où l'après et le franchissement sont indiqués.

Analyse, production d'un savoir et production de propositions afin d'élaborer des pratiques qui ne soient pas uniquement la répétition de modèles mais bien la construction d'une praxis évitant le passage à l'acte –c'est-à-dire un acte posé pour l'autre sans compréhension symbolique de celui-ci.

UE 4.2 PEDAGOGIE INSTITUTIONNELLE ADAPTEE 40H 6 ECTS (deuxième semestre)

Responsable de l'UE : Sylvie CANAT, MCF Sciences de l'éducation et Psychanalyse CNU 70

A Partir des recherches de l'UE 3 2, les étudiants construiront des propositions pédagogiques ou éducatives adaptées. Seront envisagés des constructions d'espaces transitionnels pédagogiques, des supports aux apprentissages en lien avec les problématiques rencontrées : la mythologie sera un champ important de transmission de récits sur nos origines mais aussi de textes- supports aux échanges dans le cadre de travaux collectifs qui mettent au travail à la fois l'affect, le langage et les dynamiques de groupe. Les fondamentaux de la pédagogie institutionnelle seront également transmis dans le cadre de cette UE. Le pari de la pédagogie institutionnelle adaptée aux troubles mise sur un travail qui noue subjectivité, institution, symptômes et culture. L'école peut-être le lieu de guérison de l'être en turbulence ou en développement non ordinaire.

UE 4.3 : IDENTITE ET ETHIQUE PROFESSIONNELLES EN LIEN AVEC DES PUBLICS VULNERABLES 26H 6 ECTS (second semestre)

Responsable de l'UE : Jean Bernard PATURET, PU Sciences de l'éducation et Psychanalyse, CNU 70

Aujourd'hui, l'identité se construit sur des formes imaginaires que la société adresse à l'école. Il convient de réfléchir sur les conséquences d'une pulvérisation du symbolique et de refonder une éthique professionnelle qui prenne en compte les singularités et le sujet dans ses modes d'être avec l'autre et le vivre ensemble.

PARCOURS RECHERCHE 238H : Enseignements 130H+108H stages
Responsable : Monsieur le Professeur Bernard SALIGNON

Le Master 2 en parcours recherche sur Pédagogie institutionnelle adaptée aux publics à besoins éducatifs particuliers vise, dans le cadre d'un nouage théorie et pratique à articuler l'éducatif au champ de la psychanalyse ainsi qu'à promouvoir une recherche dans ce domaine.

Ce parcours trouve à travers la transdisciplinarité son véritable objet de recherche. A cet effet, nous mettons en tension le social, l'art, le politique, l'éducatif afin de mieux cerner la problématique du sujet *in situ* dans ses fondements inconscients. Il s'agit de proposer dans ce domaine de recherche un travail à la fois conceptuel, critique et épistémologique qui doit permettre à tous les étudiants de poursuivre leurs recherches en doctorat.

La transdisciplinarité est constitutive de l'enseignement et de la recherche développée par l'équipe scientifique et pédagogique puisque les enseignants-chercheurs intervenant dans le Master sont issus de champs disciplinaires divers (philosophie, sciences de l'éducation, arts) et travaillent dans le champ ouvert par la psychanalyse. L'objectif est ainsi de former des chercheurs aptes, selon leur objet d'étude particulier, à conceptualiser et théoriser (ou à produire de nouveaux instruments théoriques) une pensée attentive aux données psychanalytiques, éducatives, culturelles ou sociales.

Le Master est adossé au Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Humaines et Sociales (CRISES)-EA4424 et à l'école doctorale 60, « Territoires, Temps, Sociétés et Développement ». Il ouvre à une inscription en doctorat en « Études psychanalytiques » ou en « Sciences de l'éducation ».

UE 3.4R CRISE DE L'EDUCATION, DE LA TRANSMISSION ET DU SOCIAL 52H 9ECTS (Premier semestre)

Responsable de l'UE : Bernard Salignon, PU Arts Plastiques, esthétique, Psychanalyse CNU 18°

Les crises actuelles traduisent un dysfonctionnement du système des identifications; les valeurs que portaient les cultures traditionnelles ne sont plus opératoires. Nous assistons à un glissement qui avait pour fondement l'impossible-qui s'est transformé en interdit- pour devenir défendu avec comme conséquences le contrôle et la surveillance et les crispations communautaristes. Est proposé de redéfinir pour ceux qui ont en charge l'avenir des jeunes générations la nature et les fonctions de l'ordre symbolique opposée au désordre de l'imaginaire (fonctions éducatives, parentales, pédagogiques, soignantes..).

UE 3.5R ESTHETIQUE ET ETHIQUE AU REGARD DE LA PSYCHANALYSE 52H 6 ECTS (Premier semestre)

Responsable de l'UE : Bernard Salignon, PU Arts Plastiques, esthétique, Psychanalyse CNU 18°

L'art est le point nodal qui constitue, structure et fonde la communauté et le vivre ensemble. Il convient de retraverser les mythes fondateurs qui distribuent un espace de référence en mouvement. Cette approche

interrogera les mythes, les oeuvres qui développent en même temps une sensibilité pratique et une relance de la créativité.

UE 3.6 R : METHODOLOGIE DU MEMOIRE DE RECHERCHE 13h 6 ECTS (premier semestre)

Responsable de l'UE : Jean Daniel Causse, professeur des Universités Sciences de l'éducation et Psychanalyse CNU 70

L'étudiant doit réaliser un mémoire de 50 à 80 pages dans lequel sont posées les fondations d'une recherche qui pourrait se concrétiser par une thèse. Le mémoire doit procéder d'une démarche conceptuelle et d'une réflexion épistémologique soutenant une hypothèse de travail et sa mise à l'épreuve.

UE 4.6 R : ELABORATION DU MEMOIRE DE RECHERCHE 13h 3 ECTS (deuxième semestre)

Responsable de l'UE : Jean Daniel Causse, professeur des Universités Sciences de l'éducation et Psychanalyse CNU 70

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance devant Jury. L'étudiant montre ici qu'il est en mesure de construire des hypothèses, de dégager une problématique en apprenant à circonscrire un espace ordonné de la pensée et donc en évitant un éparpillement entre diverses directions. L'étudiant doit notamment pouvoir reprendre les grands textes de la tradition freudienne, savoir poser la question du sujet de l'inconscient afin d'interpréter l'espace social et éducatif, savoir développer une pensée inventive qui suppose tout à la fois un rapport à la tradition et une capacité de renouvellement.

UE 3.7 R : STAGE 1 ET ANALYSES DE SITUATIONS 36H 3 ECTS (Premier semestre)

Responsable de l'UE : Sylvie Canat, MCF Sciences de l'éducation et Psychanalyse CNU 70

- Deux semaines de 18H en janvier (36H)

UE 4.7 R : STAGE 2 ET ANALYSE DE SITUATIONS 72h 3 ECTS (deuxième semestre)

Responsable de l'UE : Sylvie Canat, MCF Sciences de l'éducation et Psychanalyse CNU 70

- Quatre semaines de 18H (72H)

PARCOURS PROFESSIONNEL (certification CAPA SH ou 2CA SH) 226H
Coordination parcours CAPA SH Myriam SEVENERY+ parcours 2CASH Monique DESQ

Le parcours professionnel CAPA SH est proposé à des enseignants titulaires du premier degré choisis par des commissions paritaires départementales dans l'objectif de devenir enseignants spécialisés souhaitant présenter le CAPASH : certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Les contenus de la formation proposés s'appuient sur la formation initiale des professeurs des écoles et visent trois types de spécialisation : l'option D (enseignant spécialisé chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives), l'option E (aide spécialisée à dominante pédagogique) et l'option F (enseignant spécialisé chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté).

La formation débutera dès l'année scolaire 2009/10 pour une durée de 90 heures réparties sur 3 semaines et se poursuivra en S3 et S4 de l'année 2010/11 sous la forme de deux regroupements de 3 semaines dans chaque semestre. Elle s'appuie sur l'alternance des moments de formation et de la conduite d'une classe correspondant à l'option préparée.

Elle proposera des temps de formation communs et d'autres plus spécifiques aux différentes options (D, E, F).

Dans chaque UE des observations sur le terrain permettront de confirmer les apports et acquisitions.

Pour les enseignants du second degré intéressés par la formation au 2CA SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) option D ou F, chaque UE comprendra des enseignements dispensés à l'université Paul Valéry ou l'IUFM au cours de regroupements répartis en 5 semaines de 30H et une partie de stages en Unité Pédagogique Intégrée (UPI) ou SEGPA.

UE 34P :ANALYSE DES BESOINS EDUCATIFS DES ELEVES ET REPERCUSSION SUR LES APPRENTISSAGES (57h) 6 ECTS

Responsable d'UE : Gilles Dieumegard MCF IUFM CNU 16°

Il s'agira

- de permettre aux étudiants de disposer de connaissances approfondies et de références théoriques actuelles liées au développement de l'enfant et de l'adolescent .

- d'appréhender la complexité de la situation de handicap en explorant les répercussions possibles des différentes atteintes sur l'accès aux apprentissages et sur le développement de la communication et de la socialisation .
La prise en compte de ces besoins particuliers nécessite pour l'enseignant spécialisé de maîtriser des théories relatives aux processus d'apprentissage et à leurs perturbations, de conduire une réflexion sur les obstacles didactiques, et sur l'approche transdisciplinaire de l'accès à la conceptualisation et à l'abstraction.
Cette UE est articulée à l'UE 3.2 et 4.2 du tronc commun.

UE 4.4P : ADAPTATIONS PEDAGOGIQUES ET DIDACTIQUES EN FAVEUR DES ELEVES A BESOINS PARTICULIERS (42h) 6ECTS

Responsable UE : Gilles Dieumegard MCF IUFM CNU 16

Cette UE a pour but de permettre aux enseignants
- d'appréhender la complexité de la situation de handicap en explorant les répercussions possibles des maladies et des différentes atteintes eu égard aux apprentissages et au développement de la communication et de la socialisation .
- de concevoir et de mettre en œuvre des démarches d'apprentissage adaptées aux élèves à besoins particuliers dans les différentes disciplines enseignées.
Elle comprendra :
-des enseignements transversaux aux différentes disciplines (utilisation de supports matériels d'apprentissage, étayages d'apprentissages conceptuels abstraits, gestion de l'hétérogénéité, différenciation) ;
des enseignements spécifiques aux disciplines enseignées (Mathématiques, maîtrise de la langue, culture, sciences, etc.).

UE 3.5 P : METHODOLOGIE DE L'OBSERVATION ET DE L'EVALUATION (30h) 3 ECTS

Responsable de l'UE : Benoît Hervé, agrégé de l'Université, Inspecteur formateur à l'INSHEA

Sans renoncer à la connaissance et à la compréhension du trouble, qui permettent de contextualiser et de mettre en perspective les éléments d'information recueillis sur le fonctionnement cognitif de l'élève en situation d'apprentissage, il s'agit dans cette UE de se centrer sur l'observation des ***modalités pédagogiques de l'apprentissage et de la construction du savoir*** : dès lors que l'on fait l'hypothèse que ***ce n'est pas en soi le diagnostic qui détermine le choix de l'aide mais la nature des besoins de l'élève***, il importe de penser les obstacles d'une manière qui rende possible leur dépassement (objectif-obstacle), c'est-à-dire de connaître les différentes formes de médiations personnalisées qui permettront à l'apprenant d'intégrer *sa différence* dans son développement global en réorganisant son fonctionnement psychique et cognitif autour d'autres potentialités perceptives ou cognitives. Cette approche correspond à un modèle socio-cognitif de la médiation, situé dans le courant brunérien et vygotskien de pensée. Dans cette logique d'accessibilisation à la fois du savoir et des conditions de sa construction, l'attention aux processus évaluatifs est cruciale : les conditions d'une évaluation efficace sont à rechercher sur les deux versants du développement de la *compétence sociale* chez l'élève et de la juste mesure par l'enseignant du *coût cognitif* - c'est-à-dire l'investissement attentionnel et mental engagé par l'apprenant pour accomplir une tâche ou une partie de tâche -, de façon à tendre vers l'adéquation de la démarche évaluative à la réalité des processus cognitifs mis en œuvre dans la situation de production.

UE 3.6 P : METHODOLOGIE DE PROJET ET TRAVAIL EN PARTENARIAT (30h) 3 ECTS

Responsable de l'UE : Jacques Fraisse, docteur en psychologie, directeur de l'IRTS

Il s'agira
- de présenter les différents types de projets concernant un élève : projets individuels, de groupe, d'école ou d'établissement, d'intégration, éducatif, thérapeutique, professionnel et de discerner la spécificité de chacun en repérant leur degré de cohérence et leur mode d'articulation.
- d'appréhender la place institutionnelle respective des différents partenaires et acteurs d'un projet personnalisé de scolarisation et d'enseignements adaptés avec les autres projets institutionnels et les projets des partenaires .
La présentation d'une méthodologie générale d'élaboration, mise en œuvre et évaluation d'un projet permettra aux étudiants d'élaborer et de mettre en œuvre des outils professionnels propres à faciliter et développer la communication et la coopération avec d'autres professionnels en vue d'assurer la cohérence des actions conduites.
L'UE conduira à une réflexion sur la notion de partenariat, sur ses enjeux ; sur sa propre position dans cette forme de travail.

UE 3.7 P : ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES (27h) 3 ECTS

Responsable de l'UE : Emmanuel de Saint Aubert,

Plusieurs formes d'analyses de situations ou d'analyses de pratiques seront proposées : analyses entre pairs, auto confrontations, analyse à partir du récit, groupe d'analyse de la pratique professionnelle….

Elles permettront à chaque stagiaire de mieux comprendre sa place au sein d'une équipe pluri-catégorielle et de construire son identité professionnelle d'enseignant spécialisé et de praticien réflexif à partir d'une analyse multi référencée.
Cette pratique de l'analyse constituera une préparation à l'élaboration d'une problématique en lien avec le mémoire professionnel.

UE 47 P : MEMOIRE PROFESSIONNEL ET INITIATION A LA RECHERCHE (31h) 9 ECTS
Responsable de l'UE : Emmanuel de Saint Aubert
Le mémoire professionnel consiste en une étude de situation témoignant d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie, articulant savoirs et expérience.
La rédaction et la soutenance du mémoire professionnel permettront à chacun de développer des compétences professionnelles et de témoigner d'une réflexion en prise sur l'expérience.
L'accompagnement permettra à chacun d'élaborer une problématique, de la construire en lien avec des références théoriques permettant de penser la dimension professionnelle du travail de l'enseignant spécialisé.

Modalités d'évaluation
Pour le M2
Toutes les UE sont évaluées :

- Par un contrôle sur table visant à montrer la capacité d'exposition de l'étudiant (connaissance, dispositif, point de vue, etc.)
- Par des dossiers réalisés hors temps d'enseignement et de contrôle, montrant la capacité d'élaboration de l'étudiant.
- Par un contrôle correspondant à un travail collectif visant à faire apparaître des compétences de travail d'équipe.
- Par un mémoire professionnel ou de recherche soutenu devant un jury mixte composé d'universitaires et de professionnels montrant les capacités d'analyse d'une situation professionnelle, des besoins particuliers et des propositions.

L'équipe pédagogique sera constituée
- ENSEIGNANTS CHERCHEURS DES UNIVERSITES
Professeurs et maîtres de conférences des départements des sciences de l'éducation et de psychanalyse de l'UM3, de l'IUFM UM2, de l'UM1 (UFR Staps), Paris X, Lyon II.
-PROFESSIONNELS ET FORMATEURS : de l'IUFM, l'INSHEA, du médico-social, de l'inspection académique (ASH), de la DAFPEN, de l'IRTS, professeurs des écoles ressources des ITEPS, des IMP, des Clis 1…, psychologues scolaires..

ASPECTS FORMATION A ET PAR LA RECHERCHE

ADOSSEMENT A UNE EQUIPE DE RECHERCHE : CRISES
Les enseignants chercheurs participant au projet (en sciences de l'éducation et en psychanalyse) sont membres de cette équipe transdisciplinaire qui a pour finalité de travailler les basculements entre continuité et changement, ce moment de tension appelant son propre dépassement, en somme une *CRISES*, d'où l'acronyme du groupe. Dans cette perspective, une recherche est à intégrer sur l'adaptation des communautés éducatives et pédagogiques aux problématiques des populations vulnérables d'un point de vue psychique.

ASPECTS FORMATION PROFESSIONNELLE ET COMPETENCES TRANSVERSES

Ce master 2 s'adresse à des publics divers : enseignants (en formation initiale et en formation continue), CPE, chefs d'établissements, éducateurs, professionnels des SESSAD, médiateurs, formateurs….
La dimension professionnelle sera évidemment présente car la majorité de ces étudiants seront en situation professionnelle. La formation permettra une mutualisation des expériences issues de champs complémentaires et de repérer les points communs à ces différents champs professionnels.

ASPECTS FORMATION CONTINUE ET PAR L'ALTERNANCE

Ce master sera ouvert à des candidats au CAPASH ou 2CASH. Ceux-ci sont dans une démarche de formation continue. Il est aussi envisagé de permettre à des enseignants déjà titulaires du CAPASH, du 2CASH ou du CAPSAIS de le présenter après une démarche de VAE, VAP ou équivalence.
Ce master est ouvert à d'autres professionnels (éducateurs spécialisés, chefs de service d'établissements médicaux sociaux …) titulaires d' un M1 ou justifiant d'une démarche de VAE ou VAP.

Le parcours recherche est ouvert aux étudiants titulaires d'un M1 dont le dossier sera examiné par la commission pédagogique.